

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

Metz, le 29 avril 2026

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES PROCEDURE REFERE PROVISION EN DEMANDE *UNE PARTIE DEFENDERESSE*

Ouverture de dossier	350,00 €
----------------------	----------

PROCEDURE : TRIBUNAL JUDICIAIRE - REFERE

Etude du dossier, rédaction de l'assignation	1 050,00 €	
Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.	PM	
Eventuel mémoire complémentaire	525,00 €	
Honoraires de plaidoirie	350,00 €	
Honoraires de vacation	700,00 €	
Certificat de non appel	<u>175,00 €</u>	
Sous-total		<u>2 800,00 €</u>

TOTAL HT	3 150,00 €
-----------------	-------------------

PROCEDURE : EXECUTION

Mandat d'exécution HT	350,00 €
-----------------------	----------

Honoraire de résultat de 5 % HT

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 1^{er} janvier 2026 : 350,00 € HT

- ✎ Assignation complexe (3 à 10 UV)
- ✎ Procédure (Eventuelles conclusions ½ à 1 UV)
- ✎ - Suivi d'exécution (par année 1 UV)
- ✎ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)